

# **BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

## **MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

### **LA POUPONNE**

**N°120 – MAI**

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021 – EXTRAITS**

***Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.***

**Présents** : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, François **PONCIN**, et Céline **TROIBANI**.

**Absents excusés** : Philippe **NOUVEAU** qui donne pouvoir à René **DESSERRIERES** et Aline **RAT**.

**Absent** : Tony **LHOMME**

Hélène **DENOYER** informe que la Directrice d'école qui devait prendre la parole à 18 H 45 avant la réunion du conseil municipal a eu un empêchement de dernière minute et ne peut pas intervenir. Elle précise que Mme **METGE** souhaitait remercier l'ensemble du conseil municipal pour les bonnes relations entre la collectivité et l'école.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Céline **TROIBANI** secrétaire de séance.

Le maire rappelle à l'assemblée les démissions de Mme Bernadette **COURIOL** et M. **MINAND** Jean-Pierre. A la suite de ces démissions M. Philippe **NOUVEAU** a accepté de rejoindre l'équipe municipale alors que Mme Isabelle **BOULLARD** a refusé pour raisons personnelles. Le conseil municipal est donc composé de 14 membres.

#### **1 – Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal :**

Le maire informe l'assemblée qu'il a signé des devis pour des dépenses budgétées comme suit :

- Entreprise **PASSAQUET** : préparation du support, application d'enduits superficiels bicouche compactés sur l'ensemble du carrefour « chemin de Compièrre »/ « chemin des pêcheurs » pour un montant TTC de 1 800,00 €.
- **CJ Créations** : achat table de jeux échec et dames en béton armé (jeu d'extérieur situé « au stade ») pour un montant TTC de 894,00 €.
- **Net Collectivités** : 4 jeux d'extérieurs (jeux installés « au stade » et au lotissement du Moulin) pour un montant TTC de 2 363,76 €.

#### **2 – Budget principal : décision modificative N° 1**

Le trésorier demande une modification des écritures des comptes 458101 et 458201 qui ne sont pas des opérations d'ordre budgétaire. Le conseil municipal valide à l'unanimité le virement de crédit de 745 euros.

#### **3 – Budget primitif assainissement : décision modificative N°1**

le Trésorier demande une modification de compte dans le budget primitif Assainissement 2021 qui lui a été transmis. Le conseil municipal valide à l'unanimité le virement de crédit de 11048 euros (du compte 6815 au 6811).

#### **4 – Marché restauration scolaire : choix du fournisseur**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04/05/2021. Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres avec les notes suivantes obtenues : **SCOLAREST** (71/100), **RPC** (93/100), **SHCB** (89/100) et **SOGERES** (59/100).

Les notes ont été attribuées selon 3 critères : qualité des prestations, services associés et prix des prestations. Dans les services associés **RPC** propose un logiciel gratuit pour les familles et la collectivité.

Le marché est convenu pour une année puis renouvelable 2 fois.

Le conseil municipal, à l'unanimité retient l'entreprise RPC – Zone Artisanale Lavy – 01570 MANZIAT pour la fourniture des repas de la cantine en liaison froide et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

#### 5 – Vidéo protection : choix du fournisseur

40 000 € TTC ont été inscrits au budget pour la mise en place d'un système de vidéo protection dans la commune. Avec l'aide du référent gendarmerie, une solution évolutive a été choisie avec l'implantation de 10 caméras (3 à la mairie, 1 place du village, 1 au foyer, 3 au stade et 2 à l'église).

Il présente 3 devis :

- EIFFAGE-EXPERCITE pour un montant de 32 395,20 € HT
- SNEF CONNECT pour un montant de 31 356,97 € HT
- SPIE pour un montant de 49 739,14 € HT

Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 Abstention choisit l'entreprise EIFFAGE-EXPERCITE pour un montant de **32 395,20 € HT**.et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 6 – Vidéo protection : demande de subvention FIPD

La collectivité peut bénéficier du FIPD (fonds interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation) entre 20 et 50 % et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ainsi que d'un cofinancement auprès de la région Rhône-Alpes Auvergne qui peut verser jusqu'à 50 % du solde restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal par 11 voix POUR et 1 abstention autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce projet y compris les demandes de subventions FIPD et DETR et autres cofinancements auprès des différents services.

#### 7 – Chemin du Verney : lancement d'appel d'offres

Il convient de lancer l'appel d'offre afin que les entreprises candidatent pour la réalisation des travaux du chemin du Verney.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de lancer un appel à la concurrence en vue de conclure un marché de travaux, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert fixée par les dispositions des marchés publics en vigueur et autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces de dépenses y afférant.

#### 8 – Octroi de la protection fonctionnelle de la commune à M. le Maire

Monsieur le maire sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune consécutivement au dépôt de plainte qu'il a engagé pour menace de mort ou d'atteinte aux biens à l'encontre d'un dépositaire de l'autorité publique.

Considérant que la collectivité publique est tenue de protéger ses agents et ses élus qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants :

- Les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;
- Les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

Considérant qu'une déclaration a été faite auprès de la SMACL, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique des élus et des agents,

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter ou ne pas accepter d'accorder la protection fonctionnelle à M. le maire.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 abstention accorde la protection fonctionnelle sollicitée, autorise par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

#### 9 – CCPA : modification des statuts

M. le Maire explique que, par délibération du 6 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé un projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification vise à régulariser plusieurs points, sans entraîner de nouveau transfert de compétence.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis FAVORABLE à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la date d'effet des statuts modifiés sera le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

## 10 – CAUE : convention de mission d'accompagnement

Le maire informe l'assemblée que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme d'utilité publique créé par la loi sur l'architecture du 03/01/1977, chargé de promouvoir des politiques qualitatives en matière d'architecture, d'aménagement et de développement au travers, notamment de l'exercice de ses missions de conseil et d'assistance architecturale et paysagère.

Suite à la demande de la collectivité, le CAUE propose une convention ayant pour objet une mission d'accompagnement pour une réflexion sur une étude prospective à l'échelle 2040 pour un « label petite cité de caractère et site patrimonial remarquable ».

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- la constitution de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L.300.2 du code de l'urbanisme.

À ce titre, la démarche proposée par le C.A.U.E. implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Elle exclura toute mission de maîtrise d'oeuvre architecturale, urbaine ou paysagère.


La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois pour l'accomplissement de la mission. Elle pourra être renouvelée à l'issue de cette période.


Une participation financière forfaitaire de 4200 € par an est demandée.


Cette étude sera faite avec 3 temps forts:


- Une première réunion avec le conseil municipal,
- Deux réunions/ateliers en associant des administrés (associations, référents de quartier, personnes qualifiées...)


Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de mission d'accompagnement avec le CAUE.


	<p style="text-align: center;"><b>COMITES DE QUARTIERS</b></p> <p>Si vous êtes intéressé(e)s par l'idée de participer à la vie de votre quartier, merci de nous le faire savoir par mail à <a href="mailto:lapoupponne01@gmail.com">lapoupponne01@gmail.com</a> ou en téléphonant à Murielle au 06 27 39 17 81.</p> <p>L'adresse précédemment communiquée était erronée, veuillez nous informer de votre participation à l'adresse ci-dessus.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;"><b>MAIRIE</b></p> <p>Le secrétariat de mairie sera fermé exceptionnellement le jeudi 17 juin 2021, pour cause de formation.</p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b>DISTRIBUTIONS DES SACS JAUNES 2021 – RAPPEL</b></p> <p>Vous pourrez récupérer les sacs jaunes au local technique (derrière le foyer communal) lors des permanences prévues à cet effet :</p> <p>Les vendredis de 16h00 à 18h30 : 02 juillet, 15 octobre et 17 décembre</p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b>BIBLIOTHEQUE</b></p> <p>La bibliothèque sera ouverte chaque samedi en juillet et en août de 10 heures à midi. (sauf situation sanitaire détériorée)</p>
---	---

	<p>L'Assemblée Générale Constitutive (AGC) de l'association écologique et solidaire à Saint Sorlin-en-Bugey aura lieu <u>le samedi 26 juin 2021</u>, au parc de l'Areymont (sous le préau de l'école en cas de pluie).</p> <p>Accueil à partir de 16 h pour une heure d'animation : Gratifieria et quizz surprise...</p> <p>L'AGC débutera à 17h00 (présentation, discussion et validation des statuts, de la charte et du règlement intérieur, adhésions).</p> <p>L'association profitera pour dialoguer sur les projets en cours et ceux que vous pourriez construire ensemble.</p> <p>Les conditions sanitaires seront respectées.</p> <p>Au terme de cette assemblée, vous pourrez rester encore un moment autour d'un pot partagé avec verres et bouteilles sortis du sac.</p> <p>Un inventaire participatif des oiseaux est lancé sur la commune jusqu'à fin décembre 2021. Pour participer, il suffit de transmettre vos observations d'oiseaux(espèces, lieu et date d'observation) à : <a href="mailto:groupebiodiv.saint-so@laposte.net">groupebiodiv.saint-so@laposte.net</a></p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b><u>AGENDA</u></b></p> <p><b><u>JUIN</u></b> :</p> <p>Dimanche 20 : élections départementales et régionales</p> <p>Samedi 26 : AGC de l'association écologique et solidaire à partir de 16h00.</p> <p>Dimanche 27 : élections départementales et régionales</p> <p><b><u>JUILLET</u></b> :</p> <p>Lundi 05 : Conseil municipal</p> <p>Samedi 10 : tour du Valromey cycliste (13 H 45)</p> <p>Dimanche 11 : manifestation Bleu 16</p> <p>Vendredi 30 : tout de l'Ain cycliste</p>
--	---

**NOTA** : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)